

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-SEPT DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 11 décembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nicole DROBECQ donne pouvoir à Jean-Luc COUËLLAN,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à David BURLOT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, Anne-Gaud MILLORIT, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sébastien PUEL

Délibération n°2024-201

Membres en exercice : 69 Présents : 55

Absents : 14

Pouvoirs : 4

**AFFAIRES GENERALES
COMpte RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2023-211 du 12 décembre 2023, relative aux délégations octroyées au Président

par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

• **Marchés publics**

- Décision n°2024-180 – Signature des marchés n°24EA093 et 24EA094 relatifs à des travaux de renouvellement du poste de refoulement du Mocquetet et des réseaux d'assainissement et d'eau potable à Pléneuf-Val-André – Lots n°1 et 2 – Attribution aux sociétés suivantes :
 - Lot n°1 « Poste de refoulement et bassin tampon associé » - Société Atlantique Génie Civil (Caudan), mandataire du groupement Atlantique Génie Civil/NGE Fondations pour un montant de 977 105 € HT (solution de base),
 - Lot n°2 « Réseaux d'assainissement et d'eau potable » - Société SADE-CGTH (Brest), mandataire du groupement SADE CGHT/Lessard TP Dinan/Eurovia Bretagne pour un montant estimé de 1 025 016,40 € HT.
- Décision n°2024-194 – Signature du marché n°24AM096 relatif à la construction d'un abri pas de tir à l'arc à Jugon-les-Lacs (Travaux de terrassement/Gris œuvre) – Attribution à la société Catros Entreprise (Lamballe-Armor) pour un montant de 45 000 € HT.
- Décision n°2024-195 – Signature du marché n°24AM097 relatif à la construction d'un abri pas de tir à l'arc à Jugon-les-Lacs (Travaux de charpente/Bardage) – Attribution à la SAS GT Constructions (Plénée-Jugon) pour un montant de 54 700 € HT.

• **Urbanisme et patrimoine**

- Décision n°2024-193 – Dépôt d'une demande de permis d'aménager relative à la mise en place de totems sur les parkings de la gare SNCF de Lamballe-Armor.

• **Finances et comptabilité**

• **Subventions attribuées pour un montant total de 58 000 €**

- **Habitat** pour un montant total de 58 000 €, répartis comme suit :
 - **Aide à l'accession sociale à la propriété** pour un montant de 3 000 €
 - Décision n°2024-186 – Coëtmieux – 3 000 €.
 - **Aide à la création de logements locatifs sociaux** pour un montant de 55 000 €
 - Décision n°2024-179 – Octroi d'une subvention de 55 000 € à NEOTOA en vue de la réalisation de 11 logements locatifs sociaux sur la commune d'Erquy, rue de la Franchise.

• **Demandes de subventions**

- Décision n°2024-187 – Demande d'une subvention de 538 720 € auprès de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL – Programmation 2025, dans le cadre du projet de réalisation d'un laboratoire d'innovation territoriale communautaire.
- Décision n°2024-188 – Demande d'une subvention de 284 100 € auprès de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL – Programmation 2025, dans le cadre du projet de réhabilitation de la piste d'athlétisme du complexe du Penthièvre.
- Décision n°2024-189 – Demande d'une subvention de 862 000 € auprès de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL – Programmation 2025, dans le cadre du projet de réhabilitation du poste de refoulement du Mocquetet à Pléneuf-Val-André.
- Décision n°2024-190 – Demande d'une subvention de 124 065,63 € auprès de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL – Programmation 2025, dans le cadre du projet d'aménagement de la salle annexe de la halle sportive du Liffré à Lamballe-Armor.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

17 DEC. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 23 DEC, 2024

De la publication le 23 DEC, 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Lydie Michel".

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale